



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4218 du 20/11/2012
CPU – Organisation des épreuves sectorielles de l'automobile
EDUCAM 2012 - 2013

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 19/11/2012 au 30/06/2013

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 18/01/2013
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

enseignement qualifiant, CPU
épreuves sectorielles, automobile

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre, président de la COCOF chargé de l'enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux organes de représentation et de coordination ;
- Aux Chefs des établissements de l'enseignement secondaire, ordinaires ou spécialisés, de plein exercice et en alternance organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux membres du Service général d'Inspection;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Ministre / Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Administration : La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
VALEMBOIS Alain	02/690.87.08	Alain.valembois@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Introduction :

Depuis plusieurs années, le secteur de l'automobile EDUCAM entend développer ses relations avec l'enseignement secondaire en proposant divers services susceptibles de participer à l'amélioration des performances de nos jeunes.

Dans le cadre du projet CPU qui concerne deux métiers de l'automobile – le mécanicien automobile et le technicien de l'automobile –, l'opportunité sera offerte à un grand nombre de nos jeunes de présenter les épreuves sectorielles basées sur les profils métiers du secteur, à savoir celui du « mécanicien d'entretien » et celui du « mécanicien polyvalent ».

Les objectifs sont multiples :

- Permettre aux jeunes de se mesurer aux exigences du métier qu'ils rencontreront sur le terrain de leur future entreprise ; c'est un but formatif.
- Leur permettre de décrocher un certificat sectoriel reconnu par les employeurs ; c'est un but certificatif.
- Donner la possibilité aux établissements de participer à une évaluation externe à valeur indicative puisque les résultats sont analysés¹ et permettent un retour sur les apprentissages ; c'est un but d'amélioration de notre système d'enseignement.

Dans ce contexte, pour l'année scolaire 2012-2013, j'ai le plaisir de vous informer que le secteur professionnel EDUCAM et le Cabinet de madame la Ministre Marie-Dominique Simonet financent 410 places à destination des élèves de l'enseignement.

Lieux et dates de passation des épreuves :

Lieux	Dates	Epreuves	Durée
CTA - Leuze	17, 22, 23, 27, 28/05	Mécanicien d'entretien	½ journée / 5 élèves
CTA – Namur	13, 14, 15, 16, 17/05	Mécanicien d'entretien	½ journée / 5 élèves
CDC – Houdeng-Goegnies (Autotech)	6, 7, 8, 13, 14, 15, 16,17, 21, 22, 23, 24, 27/05	Mécanicien d'entretien	½ journée / 5 élèves
	31/05 – 3, 4, 5, 6, 7/06	Mécanicien polyvalent	1 journée / 5 élèves
CDC – Liège (AutoFORM)	7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 27, 28/05	Mécanicien d'entretien	½ journée / 5 élèves
	4, 5, 6, 7, 10, 11/06	Mécanicien polyvalent	1 journée / 5 élèves

Répartition des publics concernés :

Sur base d'une clé de répartition construite sur le taux de fréquentation des deux options précitées, lors des 4 dernières années scolaires, les 410 places se répartissent dans chaque réseau d'enseignement comme suit :

¹ Dans le respect de la loi relative à la vie privée, EDUCAM traite les données de manière confidentielle et communique les résultats globaux uniquement au Cabinet de madame la Ministre Simonet. Chaque établissement scolaire participant recevra des statistiques relatives aux résultats de ses élèves. Les résultats de tous les établissements d'un même réseau d'enseignement seront communiqués au responsable du pouvoir organisateur, sur demande écrite adressée à EDUCAM.

EPREUVES SECTORIELLES EDUCAM 2012 - 2013	Répartition du nombre de places par épreuves		
	<i>Epreuves du mécanicien d'entretien</i>		<i>Epreuves du mécanicien polyvalent</i>
Nombre de places par réseau	5TQ 100 places	6PQ 250 places	6TQ 60 places
CF	27	40	16
CPEONS	30	50	19
Libre Confessionnel	43	160	25

Calendrier des opérations :

- Ouverture des inscriptions le 19 novembre 2012
- Clôture des inscriptions le 18 janvier 2013
- Courrier de confirmation des inscriptions le 15 février 2013

Inscription aux épreuves sectorielles :

Vous pouvez inscrire rapidement vos élèves – **Classe(s) complète(s)** – en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://goo.gl/gHYjj> ou en complétant le formulaire en annexe 1 de la présente.

Il n'y aura pas de place pour tous les jeunes fréquentant nos établissements et cette opération coûte cher. Nous vous invitons donc à profiter rapidement de l'opportunité qui vous est offerte.

Par ailleurs, comme l'inscription se fait sur base volontaire, nous insistons auprès de vous pour que l'inscription de votre école soit ferme et définitive. En cas de désistement, il est indispensable de nous en informer de manière formelle, au plus tard deux semaines avant la date définie pour la passation des épreuves, afin de libérer les places mobilisées et faire profiter d'autres jeunes de cette offre.

Remboursement des frais de déplacement :

Les frais de déplacement seront remboursés par le Ministère de la Communauté française à l'établissement scolaire qui aura fréquenté avec ses élèves un des lieux organisant les épreuves sectorielles EDUCAM.

Au cours des 10 premiers jours du mois qui suit l'épreuve sectorielle, l'établissement scolaire doit introduire la demande de remboursement des frais auprès de l'Administration, accompagnée des pièces justificatives, en complétant le formulaire en annexe 2 de la présente.

Ces frais seront pris en charge si un et un seul des cas de figure suivants est rencontré:

- des frais de train ou de bus (lignes de Go Pass, tickets, ...) ;
- des frais de location d'un car ;
- des frais liés à l'utilisation du car de l'école (au taux de 0,85 €/km sur base de la distance entre l'école et le CTA ou le CDC) ;
- des frais de voiture (au taux de 0,3241 €/km sur base de la distance entre l'école et le CTA ou le CDC) si et seulement si :
 - o l'enseignant prend sa voiture pour amener ses élèves.

En souhaitant d'ores et déjà plein succès à vos élèves pour ces épreuves sectorielles, je vous remercie pour l'intérêt porté à la présente.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

EPREUVES SECTORIELLES EDUCAM 2012-2013

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Coordonnées de l'établissement :

Nom de l'établissement :
 Rue : N° :
 Code postal : Localité :

Inscription des élèves et choix du/des lieu(x) – de la/des date(s) pour la passation des épreuves sectorielles :

EPREUVES		Classes	Nombre d'élèves*
Mécanicien d'entretien	½ journée / 5 élèves	6PQ	
		5TQ	

Lieu(x) choisi(s)*	Date(s) choisie(s)*
CTA Leuze	17, 22, 23, 27, 28/05/2013
CTA Namur	13, 14, 15, 16, 17/05/2013
CDC Houdeng	6, 7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 27/05/2013
CDC Liège	7, 8, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 27, 28 /05/2013

Mécanicien polyvalent	1 journée / 5 élèves	6TQ	
-----------------------	----------------------	-----	--

CDC Houdeng	31/05 - 3, 4, 5, 6, 7/06/2013
CDC Liège	4, 5, 6, 7, 10, 11/06/2013

*** Données à fournir et choix à opérer**

Coordonnées de la personne de contact :

Nom : Prénom :
 N° de GSM :
 Adresse courriel :

A transmettre à :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire
 Direction « Relations Ecoles-Monde du Travail »
 A l'attention de Monsieur A. Valembois
 Bureau 2F257
 Rue A. Lavallée, 1
 1080 – Bruxelles

EPREUVES SECTORIELLES EDUCAM 2012-2013

DECLARATION DE CREANCE POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Coordonnées de l'établissement :

Nom de l'établissement :

Rue : N° :

Code postal : Localité :

Coordonnées du lieu de passation des épreuves sectorielles :

Nom du CDC ou du CTA :

Rue : N° :

Code postal : Localité :

Classe(s) inscrite(s)	Nombres d'élèves	Justificatif annexé	Montant(s) TVAC

Le montant total des frais à rembourser TVAC s'élève à :

Le montant total **en toutes lettres** à rembourser TVAC s'élève à :

.....

Le remboursement peut s'effectuer au numéro de compte suivant :

.....

Coordonnée bancaire :

.....
.....
.....

Certifié sincère et véritable en date du : / / 2013

Signature du déclarant

A transmettre à :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Direction « Relations Ecoles-Monde du Travail »
A l'attention de Mme Anne HELLEMANS
Bureau 1F143
Rue A. Lavallée, 1
1080 – Bruxelles

Votre contact

Votre réf.

Notre réf.
MD-SMA.220

Date
07/11/2012

Concerne : épreuves sectorielles « mécanicien d'entretien » et « mécanicien polyvalent »

Madame,
Monsieur,

Nous avons le plaisir d'inviter votre école, et plus particulièrement vos élèves à participer aux épreuves sectorielles de « mécanicien d'entretien » et de « mécanicien polyvalent ». Celles-ci sont organisées par EDUCAM et soutenues par le cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet. La participation de votre établissement scolaire concourt à la réussite de cette opération. Cette année, près de 1000 participants sont attendus sur le territoire belge.

Qu'est-ce qu'EDUCAM?

EDUCAM est le fonds de formation pour les secteurs automobile et connexes. Il s'agit d'un organisme paritaire créé pour répondre aux besoins de formation des travailleurs et futurs travailleurs du secteur. A ce titre, EDUCAM s'est tourné vers la formation initiale et collabore avec différents partenaires de l'EFPP (enseignement et formation professionnels) en Belgique.

Qu'est-ce que les épreuves sectorielles de « mécanicien d'entretien » et de « mécanicien polyvalent » ?

Il s'agit d'épreuves sectorielles basées sur les profils métiers de « mécanicien d'entretien » et de « mécanicien polyvalent » validées par le secteur, c'est-à-dire par des professionnels. Après réussite de l'épreuve, vos élèves recevront une reconnaissance sectorielle de « mécanicien d'entretien » ou de « mécanicien polyvalent ». Celle-ci garantit la maîtrise des compétences attendues par les professionnels du secteur lors d'une première embauche.

Il ne s'agit pas d'un examen : la non-réussite des épreuves par certains élèves, ne met nullement en péril la réussite de leur année scolaire.

Vous souhaitez de plus amples informations ? N'hésitez pas à nous contacter au 02 778 63 30 et demandez Mathilde Dubois.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Alexis ROELANDT
Coordinateur Projets et Partenariats

Isabelle CALISTA
Directeur EDUCAM ASBL